European Commission against Racism and Intolerance
ECRI
Commission européenne contre le racisme et l'intolérance

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Lutter contre la discrimination en Serbie: table ronde de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) à Belgrade

Date: 16 novembre 2011.
Lieu: Belgrade – Palace de Serbie, Salle Belgrade.
Organisée par : la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) du Conseil de l'Europe en partenariat avec le Protecteur des Citoyens (Médiateur national) et le Commissaire pour la protection de l'égalité de la Serbie.

Les participants à la table ronde discuteront des suites données aux recommandations faites par l'ECRI dans son rapport de 2011 sur la Serbie autour de plusieurs thèmes répartis en quatre sessions :

- la situation générale en Serbie comme en témoigne le rapport de l'ECRI;
- le cadre juridique et institutionnel de la lutte contre la discrimination raciale;
- la liberté de religion;
- l'intégration des Roms.

La réunion sera ouverte par Milan Marković, Ministre des droits de l'homme et des droits des minorités, administration publique et autonomie locale, et Winnie Sorgdrager, membre de l'ECRI. Des allocutions de bienvenue seront prononcées par Saša Janković, Médiateur national, et Nevena Petrušić, Commissaire pour la protection de l'égalité. Gun Kut, membre de l'ECRI, présentera le dernier rapport de l'ECRI sur la Serbie. Avec les représentants des autorités, la table ronde réunira également des représentants du parlement, du système judiciaire, des universitaires, des représentants des organisations internationales et des communautés des Roms, ainsi que des responsables de la société et des représentants religieux.

Dans son second rapport sur la Serbie de mai 2011, l'ECRI avait souligné ses préoccupations quant à certains problèmes persistants, comme la loi sur les Eglises et les communautés religieuses et la pratique des tribunaux face aux infractions à caractère raciste. L'ECRI avait également fait un certain nombre de recommandations aux autorités serbes, parmi lesquelles les trois suivantes feront l'objet d'un réexamen en 2013 :

- renforcer le Commissariat à la protection de l'égalité en veillant à ce qu'il dispose des ressources humaines et financières nécessaires pour fonctionner efficacement;
- renforcer la formation dispensée au corps judiciaire en ce qui concerne les problèmes de racisme et de discrimination raciale, notamment pour améliorer les pratiques de détermination des peines en cas d'infractions à caractère raciste;
- prendre des mesures immédiates pour que tous les Roms, Ashkali et Egyptiens aient des documents d'identité.

La table ronde est **ouverte à la presse**. Elle débutera le **mercredi 16 novembre 2011** à **9h30** et se terminera à **17h30.**

Contact presse : Stefano Valenti, Conseil de l'Europe, tél. +33 (0)3 90 21 43 28 ; stefano.valenti@coe.int

Lien vers le programme (en anglais uniquement)

L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme, de discrimination fondée sur l'origine ethnique, la nationalité, la couleur, la religion et la langue, ainsi que de xénophobie, d'antisémitisme et d'intolérance, d'élaborer des rapports et d'adresser des recommandations aux Etats membres. Pour plus d'informations sur l'ECRI : www.coe.int/ecri